



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EPCI

Question écrite n° 76140

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre délégué aux libertés locales sur les préoccupations des maires de France à l'égard de l'application de l'article 109 de la loi de finances pour 2002 à l'égard de l'intercommunalité en matière de traitement des déchets. Ils estiment que la circulaire ministérielle du 21 février 2002 est « beaucoup plus restrictive que le texte voté et tend à lui supprimer une partie de sa portée » (Maires de France, n° 129, avril 2002). Il lui demande les perspectives de son action ministérielle secondant celles des maires de France.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76140

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : libertés locales

Ministère attributaire : libertés locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2508